



**Ensemble,
Créons ton avenir!**

BROCHURE D'INFORMATION

1^{RE} ANNÉE SECONDAIRE

2026-2027



IMMERSION



PROJETS

ACTIVITES

CONVIVIALITÉ



HUMANITES GÉNÉRALES



**126
RUE DU
COLLÈGE**



*Madame, Monsieur,
Chers Parents,*

Au moment où votre enfant termine sa dernière année d'enseignement primaire et va bientôt aborder l'enseignement secondaire, l'Institut Saint-Michel désire vous donner toutes les informations que vous attendez quant au choix d'une école et de ses orientations d'études.

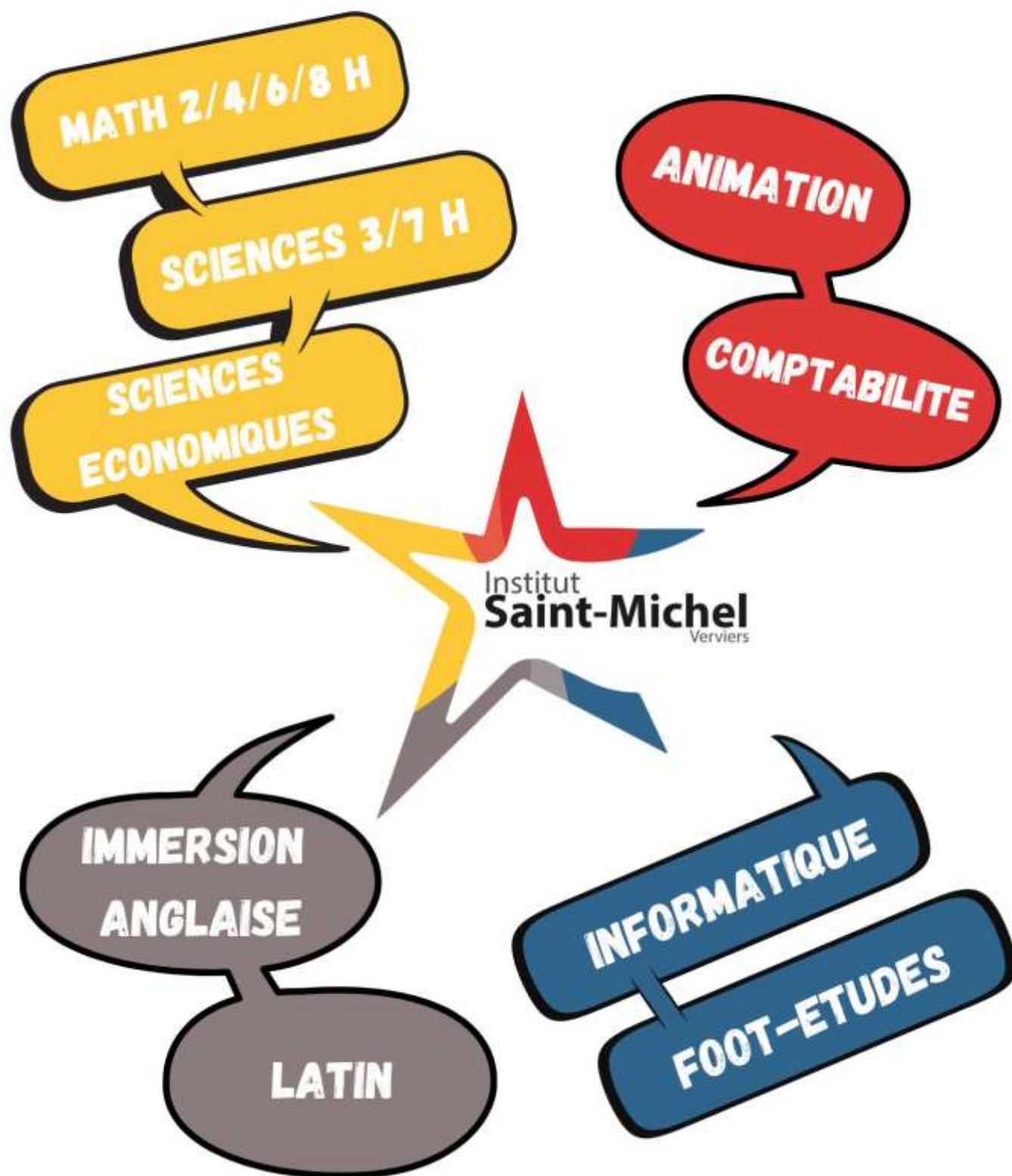
Cette brochure veut vous permettre de faire connaissance avec l'Institut et vous informer de son projet éducatif, de la grille horaire proposée aux élèves de 1^{re} ainsi que des détails touchant à l'organisation de la vie scolaire.

Émanant de la FWBE, les données relatives à l'organisation du Tronc Commun sont communiquées sous réserve de modifications ultérieures.

Dès à présent, mais aussi durant toute l'année scolaire, la direction se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour trouver, avec vous, les solutions aux problèmes concernant le cursus scolaire de votre enfant.

*André DAMOISEAU
Philippe WAUCOMONT
Directeurs*

**“ ENSEMBLE,
CRÉONS TON AVENIR! ”**



SOMMAIRE

<u>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</u>	<u>5</u>
<u>SAINT-MICHEL, UNE ÉCOLE</u>	<u>10</u>
<u>AU SERVICE DES JEUNES</u>	<u>10</u>
<u>ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A SAINT-MICHEL</u>	<u>11</u>
<u>MOTS-CLÉS POUR COMPRENDRE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</u>	<u>12</u>
<u>LE TRONC COMMUN</u>	<u>14</u>
<u>GRILLE HORAIRE EN 1^{RE} ANNÉE (S1)</u>	<u>16</u>
<u>IMMERSION EN ANGLAIS</u>	<u>17</u>

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

❑ *Renseignements et inscriptions*

Dès maintenant, prenez rendez-vous auprès de la direction : place du Martyr n° 26 ou en téléphonant au numéro 087/39.46.50.

La première phase se déroule du 2 février au 6 mars (attention, fermeture des écoles du 16 février au 1er mars) de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (les mercredis de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous l'après-midi). La seconde phase débute le 20 avril et s'étend jusqu'à la rentrée scolaire 2026-2027.

Pendant les vacances d'été, nous sommes ouverts du 6 au 8 juillet, et à partir du 17 août (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30).

❑ *Formalités à accomplir lors d'une inscription*

I. COMPLÉTER ET SIGNER LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Compléter le document **FUI** reçu par l'intermédiaire de l'école primaire.

II. LORS DE L'INSCRIPTION

★ Choisir la 1^{re} langue moderne : voir les renseignements p. 14. Signer le formulaire officiel confirmant ce choix sur le dossier d'inscription ;

★ Venir avec la carte d'identité de l'enfant : à défaut de la nouvelle carte, faire parvenir la Kids-ID. ;

★ Pour votre information, le numéro FASE de l'école est le **095525**.

III. AU PLUS TARD LE 8 JUILLET

Si votre enfant a obtenu son CEB, faire parvenir les documents suivants :

★ Certificat d'études de base : faire parvenir à la Direction l'ORIGINAL du "Certificat d'études de base" délivré à l'issue de la 6^e primaire par le chef d'école. Ce document, signé par l'élève, est indispensable à la validation de l'inscription.

- ★ Attestation de suivi de langue moderne ;
- ★ Photocopie du bulletin de fin de 6^e primaire

Si votre enfant n'a pas obtenu son CEB mais est autorisé à poursuivre en 1^{re} secondaire :

Faire parvenir les documents suivants :

- ★ L'attestation autorisant votre enfant à poursuivre en secondaire
- ★ Attestation de suivi de langue moderne ;
- ★ Photocopie du bulletin de fin de 6^e primaire pour les élèves qui entrent en première secondaire.

❑ ***Horaire***

- ★ Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h25 à 15h20 ou 16h10 ;
- ★ Mercredi : de 8h25 à 12h00 ou 12h50.

❑ ***Temps de midi et dérogation***

Un restaurant scolaire permet d'offrir aux enfants, pour un prix très raisonnable, une petite restauration dans un cadre et une ambiance agréables. Les élèves peuvent aussi apporter leur repas. Des distributeurs d'eaux aromatisées sont à la disposition des élèves dans le restaurant. Les sorties sur le temps de midi ne sont pas autorisées en première année.

En cas d'absence d'un ou plusieurs professeurs, les élèves peuvent avoir une dérogation pour arriver plus tard ou quitter plus tôt si des heures de cours sont suspendues. Pour cela, les parents devront donner leur autorisation signée.

En cas d'arrivée tardive autorisée ou de départ anticipé à 13h40, un responsable sera prévenu automatiquement par email ou par le journal de classe le jour précédent ou encore par un SMS le jour même depuis le numéro court 3455.

☐ **Rentrée des classes**

Lundi 24 AOUT à 9h30

Accueil par la direction, puis par le/la titulaire.

Suspension des cours à 12h00

☐ **Études**

Des études surveillées et gratuites sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h20 à 17h00.

Les parents qui désirent inscrire leur enfant à l'étude du soir sont invités à compléter le formulaire qu'ils recevront au début de l'année.

Pour une inscription en cours d'année, les parents voudront bien prendre contact avec la direction.

☐ **Absences**

Toute absence aux cours, aux rattrapages ou à l'étude du soir doit être signalée et justifiée par écrit.

Prévenir par un coup de fil au 087/39.46.50 ou par mail à **educ1-2@saintmichelverviers.be**, avant une confirmation écrite (via le journal de classe) du motif de l'absence, est pour nous une aide précieuse. Sans nouvelle de votre part, les éducateurs vous contacteront le plus rapidement possible.

Une absence de plus de trois jours doit toujours être justifiée par un **certificat médical**.

☐ **Gymnastique et sports**

Un équipement de gymnastique est nécessaire : tee-shirt à l'effigie de notre établissement (offert en début d'année aux nouveaux élèves) ou à défaut un tee-shirt bleu marine, short, chaussures de sport à semelles de caoutchouc, éventuellement maillot de gymnastique pour les filles.

Les élèves peuvent pratiquer plusieurs sports à l'Institut : danse, step, volley-ball, basket, badminton, football... Il est important de nous signaler toute difficulté physique.

❏ **Factures**

Les parents sont invités à payer deux ou trois factures de frais couvrant l'année en cours :

- ★ Les photocopies distribuées aux élèves (un premier forfait au 1^{er} trimestre et le solde au 3^e trimestre) ;
- ★ La location des livres et l'achat des livres d'exercices (au 1^{er} trimestre) ;
- ★ Un droit d'accès à d'éventuelles activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement du Pouvoir organisateur (au 3^e trimestre) ;

Pour tout ce qui précède, il faut compter un coût moyen de 180 € en 1^{re}. Des arrangements avec la direction sont possibles, en toute discrétion, au cas où des difficultés financières se présenteraient pour payer les frais scolaires.

❏ **Assurances**

L'Institut assure gratuitement les élèves contre les accidents survenus à l'école et sur le chemin de l'école.

❏ **Contacts parents-professeurs**

Une fois par trimestre, les parents sont invités à rencontrer les professeurs de leur enfant.

De plus, mi-septembre, les parents des nouveaux élèves entrés en 1^{re} année du secondaire sont invités à une réunion d'information sur les méthodes de travail, d'éducation, de notation et sur le système des bulletins.

En dehors de ces périodes prévues, les parents peuvent également rencontrer les professeurs ou la direction. Il suffit, pour cela, de convenir d'un rendez-vous avec les personnes sollicitées.

Les enseignants et la direction sont également joignables par leur adresse mail professionnelle.

☐ **Autres activités de l'école**

Quelques exemples :

- ★ Journées de réflexion en dehors de l'école ;
- ★ Activités récréatives sur le temps de midi : sport, lecture, échecs, jeux ;
- ★ Activités de fin de trimestre : balades, fêtes de classe, rencontres sportives ;
- ★ Visites d'expositions, spectacles interactifs, séances de cinéma en anglais, visites de musées, voyage à Londres ou à Canterbury pour les élèves inscrits en immersion linguistique ;
- ★ Journée découverte en septembre pour les élèves de 1^{re} ;
- ★ Activités caritatives ;
- ★ ...

SAINT-MICHEL, UNE ÉCOLE AU SERVICE DES JEUNES

À Saint-Michel, nous vous garantissons :

- ☆ Une **collaboration étroite** avec les parents, parce que nous croyons que les jeunes méritent, plus que jamais, dans le monde d'aujourd'hui, des éducateurs qui fassent œuvre commune ;
- ☆ Une **prise en charge réelle** de chaque élève dans les difficultés qu'il rencontre dans son parcours d'étudiant, parce que nous croyons que chaque enfant a en lui un projet à découvrir, un devenir à réaliser, selon un cheminement qui lui est personnel ;
- ☆ Une **ambiance de discipline**, exigeante parfois, parce qu'elle nous semble une condition nécessaire à la formation de l'esprit et du cœur ;
- ☆ Une **volonté de dialoguer** avec tous les partenaires de la communauté scolaire, parce que chacun est un révélateur pour l'autre et que la communauté ne se crée que dans l'écoute et l'accueil de tous ;
- ☆ Un **engagement et une participation de tous**, jeunes et adultes, au service d'un projet éducatif chrétien, parce que notre Institut est avant tout un lieu où se vivent et s'épanouissent les valeurs évangéliques.

Nos objectifs sont les vôtres !

AVEC VOUS, nous pouvons assurer à votre enfant :

- ☆ Une formation intellectuelle sérieuse et équilibrée ;
- ☆ Une éducation qui en fera demain un adulte responsable.



ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A SAINT-MICHEL

☐ ***Une organisation de l'enseignement secondaire avec une offre variée :***

- ★ Une seule structure groupant les enseignements général et technique ;
- ★ Une structure permettant aux élèves, dès la 4^e année, de choisir les activités auxquelles les destinent leurs aptitudes et leurs goûts ;
- ★ Un Tronc Commun du terme duquel une attestation de réussite ou d'orientation (CESI) sera délivrée.

☐ ***Une approche pédagogique :***

- ★ Un enseignement plus centré sur l'élève, acteur de sa formation, plutôt que sur la matière à enseigner ;
- ★ Des programmes révisés pour l'implémentation du Tronc Commun ;
- ★ La mise en place ou la continuité d'aménagements raisonnables ;
- ★ Le souci constant de l'observation de l'élève en vue de mieux l'orienter ;
- ★ La mise en place du co-enseignement permettant d'adapter l'enseignement aux besoins spécifiques de l'élève ;
- ★ Un plus grand appel à l'initiative de l'élève et à son travail personnel ;
- ★ Une guidance permanente du conseil de classe, formé par l'ensemble des professeurs et du centre psycho-médico-social (PMS).

MOTS-CLÉS POUR COMPRENDRE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

❑ *Tronc commun en secondaire*

Le **tronc commun en secondaire** est un parcours d'apprentissage commun, initié en 1^{re} année et s'étendant jusqu'à la troisième année. Il vise à offrir à tous les élèves un socle large de compétences (français, maths, sciences, langues, arts, éducation physique, citoyenneté) avant une orientation plus spécialisée, afin de réduire les inégalités, renforcer la qualité de l'enseignement, favoriser l'inclusion et permettre une meilleure découverte des aptitudes de chacun.

❑ *Options simples ou groupées (à partir de la 4^e)*

Les **options SIMPLES** sont des cours généraux, indépendants les uns des autres, que les élèves combinent à leur gré.

Exemples : latin 4h - 2^e langue moderne 4h - sciences 5h - sciences économiques 4h.

Les **options GROUPÉES** forment un ensemble de cours assurant une formation déterminée en technique de transition.

Exemple : l'option foot-études 8h comprend 2h de cours théoriques et 6h de pratique sur terrain.

❑ *Enseignement technique de transition et de qualification (à partir de la 4^e)*

L'**enseignement de TRANSITION** donne une culture générale et prépare exclusivement aux études supérieures. L'élève reçoit des cours de formation commune et choisit des options simples (enseignement général) ou une option groupée (enseignement technique). En cas de réussite, le CESS (Certificat d'enseignement secondaire supérieur) est délivré au terme de cette formation.

L'**enseignement de QUALIFICATION** prépare à un métier ou à des études supérieures de type court. L'élève reçoit des cours de formation commune et choisit des options groupées. En cas de réussite, en plus du CESS, un certificat de qualification est aussi délivré.

▣ ***Enseignement professionnel***

L'**enseignement professionnel** prépare à un métier. Une 7^e année complémentaire ou qualifiante peut être organisée au terme du 3^e degré permettant l'obtention d'un Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et/ou une qualification.

LE TRONC COMMUN

❏ **Organisation**

Le tronc commun est le parcours d'apprentissage commun, obligatoire et renforcé, suivi par tous les élèves de la 1re maternelle à la 3e secondaire dans la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En secondaire, Les élèves accomplissent normalement le parcours du Tronc Commun en 3 ans.

Le Tronc Commun est un **parcours polytechnique, pluridisciplinaire et modernisé** destiné à :

- ★ **Renforcer la réussite et l'équité** : donner les mêmes bases à tous, quels que soient leur milieu ou leur école, pour combattre les inégalités ;
- ★ **Adapter l'école aux enjeux du 21e siècle** : préparer les élèves à un monde en évolution constante ;
- ★ Renforcer la **qualité des apprentissages** grâce à des référentiels précis, progressifs et modernisés.

❏ **Les objectifs du Tronc Commun en secondaire**

Le Tronc commun vise notamment :

- ★ À consolider les savoirs fondamentaux ;
- ★ À introduire de nouveaux domaines et compétences ;
- ★ À préparer l'orientation future.

❏ **Passage en secondaire**

- ★ Si l'élève possède son certificat d'études de base (CEB), il entre directement et obligatoirement en SI ;
- ★ Si l'élève n'obtient pas son CEB, deux cas de figures sont possibles :
- ★ Maintien en P6 ;
- ★ Passage en SI avec « accompagnement renforcé ».

▣ **DAccE**

Pour les élèves qui connaissent des difficultés, des lacunes ou des besoins spécifiques, le conseil de classe peut poursuivre ou ouvrir un Dossier d'Accompagnement de l'élève ou DAccE.

Ce dossier est numérique et individuel ; il suit votre enfant tout au long de son parcours scolaire dès lors qu'il a été ouvert.

Il permet à l'équipe éducative d'identifier ses éventuelles difficultés persistantes, de noter les actions de soutien mises en place et d'assurer un suivi clair et continu, même en cas de changement d'école.

L'objectif du DAccE est de mieux accompagner chaque élève, de manière personnalisée, pour favoriser sa réussite

▣ **Langue moderne I**

En ce qui concerne la langue moderne I, votre enfant doit normalement poursuivre l'apprentissage de la langue moderne choisie en 6e primaire.

Toutefois les parents (ou la personne investie de l'autorité parentale), qui doivent avoir été avertis de la difficulté supplémentaire qu'ils imposent à leur enfant et prendre l'avis de la direction de l'école secondaire, peuvent inscrire leur enfant dans un cours de langue moderne I différent du cours suivi en primaire.

Seule la langue anglaise est proposée au premier degré à Saint-Michel. Première langue internationale, elle ouvre des portes dans beaucoup de domaines différents et variés et est souvent nécessaire pour suivre un cursus universitaire.

Les élèves auront la possibilité de choisir une 2^e langue étrangère supplémentaire à 4h (**néerlandais ou allemand**) durant leur parcours en secondaire (probablement à partir de la 3^e année).

GRILLE HORAIRE EN 1^{re} ANNÉE (S1)

32h de cours identiques dans toutes les écoles et classes de S1



RELIGION
2h



**FRANÇAIS et
LANGUES
ANCIENNES**
6h



MATHÉMATIQUES
5h



FHGES*
4h



ANGLAIS
4h



SCIENCES
3h



ÉD. PHYSIQUE
3h



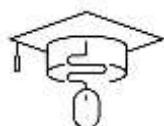
ECA**
2h



FMTT/N***
1h+2h



2h de cours/semaines seront en co-enseignement



2 jours de stages liés à l'orientation

* Formation Historique, Géographique, Economique et Sociale.

** Education Culturelle et Artistique.

*** Formation Manuelle, Technique et Technologique/Numérique.

IMMERSION EN ANGLAIS
Making English accessible

□ *Qu'est-ce que l'immersion ?*

Le nom officiel donné à la méthode d'apprentissage par immersion linguistique est « EMILE » qui signifie Enseignement d'une Matière par Intégration d'une langue étrangère.

Il s'agit donc bien de dispenser des cours inscrits dans le cursus normal de l'élève, non pas dans la langue habituelle d'enseignement, le français, mais bien dans la langue cible, l'anglais.

Le décret qui réglemente l'organisation de l'immersion stipule que 8 à 13 heures de cours peuvent être organisées en langue cible.



À Saint-Michel, outre le cours de langue moderne I (4h), nous avons opté pour le cours de FHGES (4h), anciennement EDM (Etude du Milieu) et une heure de conversation (EM EI) qui sera donnée en fin de journée en petits groupes (hors grille horaire officielle). Une heure de rattrapage supplémentaire est prévue pour les élèves qui éprouvent des difficultés à entrer dans le projet.

□ *Pourquoi proposer l'immersion linguistique ?*

Tout d'abord pour l'importance accrue des langues dans notre société. De plus, l'anglais, langue de communication internationale reconnue, est de plus en plus exigé dans les études supérieures et dans bon nombre de professions.

Ensuite, parce que nous pensons que l'immersion est un excellent moyen d'améliorer le niveau de maîtrise d'une langue étrangère.

Enfin, parce que nous sommes persuadés que les compétences acquises dans la maîtrise de l'anglais pourront servir à l'apprentissage d'autres matières.

❑ ***Quelles sont les implications sur les matières choisies ?***

L'évaluation des compétences dans les cours donnés en immersion doit, en fin du Tronc Commun, s'effectuer sur base des référentiels similaires à ceux portant sur le cours donné en français.

Toutefois, afin de mieux appréhender la difficulté d'acquérir les socles de compétences en fin du Tronc Commun dans la langue cible, on utilisera, de façon différente, le temps dévolu à cette acquisition. On privilégiera dès lors, au départ, des situations plus simples permettant à l'élève de progresser en anglais pour aborder par après une approche plus complexe de la matière.

Le travail collaboratif du « native speaker » avec les professeurs enseignant la même branche en français devra viser à préparer les élèves concernés par l'immersion à la maîtrise du vocabulaire spécifique, pour participer à l'épreuve d'évaluation externe certificative (CESI) au terme de la S3.

Les études réalisées dans les écoles en immersion prouvent d'ailleurs que le niveau de compétence est largement atteint par les élèves concernés

❑ ***Quelles sont les qualités attendues chez un élève qui souhaite s'inscrire en immersion ?***

★ La motivation personnelle et pas seulement celle des parents ;

★ L'implication dans le travail scolaire ;

★ L'ouverture d'esprit à une autre culture ;

★ La débrouillardise ;

★ Une réelle capacité de concentration.

❑ ***Comment s'inscrire ?***

Conformément au décret du 11/05/07, nous ne souhaitons évidemment procéder à aucune sélection. Néanmoins, nous aimerions que toute inscription en immersion fasse l'objet d'une information préalable visant à expliquer la méthode utilisée (EMILE) et à permettre, de la sorte, un temps de réflexion et de questionnement tant chez les parents que chez l'élève.

Par la suite, un rendez-vous individuel d'inscription permettra de répondre aux questions que se poseraient encore les parents ou l'élève et de confirmer le choix initial.

□ **Grille horaire de 1^{re} année : immersion en anglais**

Si les 32h de la grille sont identiques (voir p15) à celles des autres élèves, les cours suivants ne seront dispensés que dans la langue anglaise :



FHGES
4h



ANGLAIS
4h

Aux 32h de cours vient s'ajouter une heure supplémentaire obligatoire de conversation en demi-groupe, ce qui portera la grille des élèves en immersion à 33h.



**CONVERSATION ET
EXPRESSION**
1h en supplément
des 32h



Place du Martyr 26 - rue du Collège 126 - 4800 Verviers

Tél. 087/39.46.50

www.saintmichelverviers.be